

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *Ge/12-04*
Séance du **23 FEV. 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

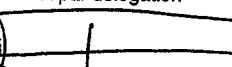
C051 FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

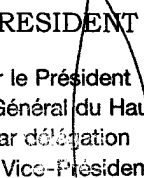
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-6^e/05 du 08/1/2005 du BP 2006 Cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN à tiers temps pour une période d'un an (août 2006 à juillet 2007),
- ❖ Précise que le montant maximum de l'aide départementale est de 4.053,34 € qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **0.1. MARS 2007**
Publication **0.2. MARS 2007**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS



LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions